

Ramananarivo R^{*}, Ranaivoson M.S., Razafiarijaona J., Razafindraibe R., Ramananarivo S., Aubert S. Régulation foncière dans le système agro-sylvo-pastoral. Cas de la forêt d'Ambihy, Commune rurale de Betatao Poste-Anjozorobe

Département Agro-Management, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques, Université d'Antananarivo. BP 175, Antananarivo 101

Résumé

Conformément à la loi 2005/019 visant la réforme foncière, plusieurs guichets fonciers ont été soutenus pour devenir à la fois fonctionnels et opérationnels dans plusieurs communes rurales de Madagascar. Toutefois, des communes n'en disposent pas encore comme celle du cas de Betatao qui fait partie du district d'Anjozorobe. Pour une gestion de proximité des forêts, une association nommée : *Vondron'Olonafotony* (VOI) a été créée en 2002. Cette association n'est pas appréciée par la majorité des usagers car elle est en fait taxée d'une gestion abusive d'où la disparition de la majorité de la forêt. Pour montrer leur mécontentement, certains membres de la VOI pratiquent les feux de brousse. Un grand problème se pose alors car l'espace forestier se trouve annuellement menacé et toute la forêt de cette zone disparaîtra dans quelques années. L'étude a ainsi pour objectif de caractériser le système foncier agro-sylvo-pastoral dans la Commune rurale de Betatao en tenant compte de la régulation foncière des forêts plantées. Les enquêtes et les entretiens effectués ont permis de dégager des résultats susceptibles de montrer que les idées relatives à une forme de régulation foncière spécifique aux forêts plantées émanent de la population locale. Celle-ci figure parmi les premiers concernés pour parvenir à un arrangement concerté et coordonné. Par conséquent, il est indispensable de compiler les lois foncières, les lois relatives au foncier forestier, le droit coutumier et le droit de la pratique des paysans en tenant compte des différents aspects de la régulation foncière forestière.

Mots clés : Foncier, forêt, commune rurale de Betatao, foncier forestier, régulation foncière, dégradation forestière, *Vondron'Olonafotony*

Abstract

According to the law 2005/019 aiming at the land reform, several land counters were supported to become at the same time functional and operational in several rural districts of Madagascar. However, municipalities still have not it as that of the case of Betatao which is a part of the district of Anjozorobe. For a proximity management of forests, an association was created in 2002, named: *Vondron'Olonafotony* (VOI). This association is appreciated by them the majority of premises because they make an excessive management. It involves the disappearance of the majority of the forest. And these last ones to show their dissatisfaction practice the fires of bush. A big problem arises because the surface of the forest decreases a year. This study has for objective to characterize the land agro-sylvo-pastoral system in the rural district of Betatao by taking into account some land regulation of the standing forests. According to the made researches, our inquiries and our conversations showed that the ideas for a good land regulation of standing forests emanate from the local population because they are the concerned first ones and they know how to solve them. So it is indispensable to compile the laws relative to the land tax and the land regulation of the farmers.

Keywords: land tax, forest, rural district of Betatao, land tax forest, land regulation, forest degradation, *Vondron'Olonafotony*

INTRODUCTION

Longtemps ignorées par les réglementations officielles, les pratiques dites coutumières représentent la base de la gestion effective de la terre à Madagascar comme dans de nombreux pays du Sud. Madagascar est en situation de crise foncière depuis plusieurs décennies. Les évolutions économiques, démographiques et sociopolitiques ont transformé les enjeux autour du contrôle du foncier. Or, dans le même temps, la capacité de régulation par l'Etat et/ou par les pouvoirs coutumiers est fortement réduite. Depuis longtemps, sur une partie du territoire, la répartition des terres n'est plus arbitrée par les pouvoirs lignagers et, dans plusieurs régions, l'appropriation par un individu ou une famille restreinte a pris le pas sur des modes de gestion collectifs, en particulier sur les terroirs rizicoles. La loi 2005-019 du 15 octobre 2005 représente une innovation majeure et une réelle rupture avec le régime foncier qui prévalait depuis la colonisation. Jusqu'en 2005, les espaces non définis spécifiquement appartenaient par défaut à l'Etat. La loi de 2005 permet de distinguer le domaine public et le domaine privé de l'Etat et des collectivités décentralisées, la propriété privée immatriculée, la propriété privée non-titrée et l'ensemble des aires à statut spécifique. Les forêts plantées à Betatao Poste se situent sur ces espaces non définis qui appartenaient à l'Etat. Un grand problème se pose actuellement car les forêts plantées appartiennent aux paysans alors que la terre appartient à l'Etat. Par conséquent, une confrontation des intérêts divergents et des normes des deux parties apparaissent, c'est-à-dire ceux de l'Etat et ceux des paysans. Cela pourra créer un conflit si cette situation n'est pas stabilisée. Pour une sécurisation foncière et pour trouver un arrangement entre l'Etat et les paysans, il faut maîtriser l'exploitation et maîtriser l'espace, il faut une médiation soit par l'Etat, soit par la population locale en tenant compte des divers aspects de la régulation foncière forestière.

En termes de réalité contradictoire, les paysans sont conscients de l'existence des lois foncières qui incluent les zones forestières mais cela ne les empêche pas de les exploiter. La problématique, au centre des préoccupations, cherche à savoir comment la mise en place d'un guichet foncier favorise-t-elle l'économie de la production forestière chez les paysans à la fois éleveurs et agriculteurs ? Elle implique les questions de recherche suivantes : pourquoi et comment les exploitations forestières sont-elles gérées ? Quels sont les éléments de garantie des acteurs par rapport aux règlements étatiques ? L'objectif global de la présente étude est de caractériser le système foncier agro-sylvo-pastoral en tenant compte de la régulation foncière des forêts plantées. Ce qui conduit à identifier les dynamiques de l'exploitation forestière et

les formes de gestion y afférentes, à déterminer les modalités de pratiques de référence et les modes de garantie foncière par la perception des exploitants forestiers.

1 MATERIELS ET METHODES

La présente étude a été effectuée dans la commune rurale de Betatao Poste, située dans le district d'Anjozorobe de la région d'Analamanga. La localisation géographique est de 18°12'00'' Latitude Sud et 47°53'00'' Longitude Est (Carte 1). Betatao est une commune rurale composée de 08 fokontany ayant 1 663 ménages. La commune de Betatao Poste est bordée au Nord-Est d'une ancienne forêt classée en 2010 en voie de dégradation de 800 ha, dite d'Ambihy (Arrêté de classement n° 1241 du 12-06-50), et d'une forêt dense de 3 120 ha en majorité détruite par les feux de brousse, l'aménagement des terroirs.

Les supports suivants ont servi à la conduite de l'étude : les textes et lois fonciers, les données de la liste des communes à Madagascar en version électronique de l'INSAT, la monographie d'Anjozorobe mise à la disposition par le Centre de Service Agricole d'Anjozorobe, les documents de demande déposés par les VOI au sein du CIREF Anjozorobe, le plan de la forêt d'Anjozorobe visible chez CIREF, la carte de Betatao Poste consultée dans le bureau de la commune et la carte en version électronique au sein du Département Eaux et Forêts de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques.

Des observations directes sur terrain ont été menées lors des entretiens avec les personnes ressources de Betatao Poste dans le but de caractériser le système foncier agro-sylvo-pastoral en tenant compte de la régulation foncière des forêts plantées. Un guide d'entretien a été élaboré pour les personnes ressources au niveau institutionnel, administratif et traditionnel central et local. Une fiche d'enquête a été réalisée pour la population cible afin de compléter les données obtenues des personnes ressources.

La phase opérationnelle concerne principalement le travail sur terrain, constituée essentiellement d'entretiens¹ auprès des personnes ressources et d'enquêtes auprès des

¹ Les entretiens auprès des personnes-ressources ont été effectués en quatre étapes : à Antananarivo, auprès du responsable de la Région Analamanga au sein du PNF ; à Mangamila, auprès de la responsable du guichet foncier de la dite commune ; à Anjozorobe, auprès des responsables des Services fonciers (Tribunal foncier), du service des Eaux et Forêts et du Centre de Service Agricole, ainsi qu'auprès de l'Agent du guichet foncier de la commune ; à Betatao Poste, auprès du Maire de la commune, des chefs de lignage, et des vieux de la zone d'étude et des autorités des fokontany de Betatao Poste. Du fait qu'il n'existe pas de guichet foncier à Betatao, les descentes au niveau des communes de Mangamila et d'Anjozorobe ont été nécessaires afin d'avoir une vision générale sur une Commune dotée d'un guichet foncier.

paysans. L'unité statistique retenue est le ménage de la Commune rurale de Betatao Poste. En vue d'une étude qualitative, la taille de l'échantillon enquêté a été de 73.

Une partie du travail de collecte d'informations a été menée par la combinaison de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) et le focus group. Les groupes d'acteurs suivants sont concernés par ce focus group : premier groupe d'acteurs formés par les communautés rurales composées de 10 personnes ; deuxième groupe d'acteurs représentés par des responsables de fokontany soit des quartiers mobiles composés de 5 personnes par groupe ; troisième groupe d'acteurs avec des représentants des communes rurales composés des maires et des chefs de lignage représentés respectivement de 5 et 6 personnes. Ces méthodes adoptées ont permis de trouver les réponses sur l'histoire foncière² de la commune de Betatao Poste, les modes d'appropriation des terres et la façon dont elles sont utilisées, sur la perception des paysans à propos d'une mise en place d'un guichet foncier dans la commune.

Les informations collectées concernent principalement l'état actuel de la forêt, les actions effectuées par le VOI, et les activités agricoles liées à la gestion de la ressource forestière.

Actuellement, la Commune ne dispose pas encore de guichet foncier pour de multiples raisons, entre autres, la crise socio-politico-économique de Madagascar depuis 2009 coupant court aux actions des bailleurs de fonds et ONG ayant financé une grande partie de l'installation de guichets fonciers. Une comparaison de la régulation foncière et de la perception des paysans de la mise en place d'un guichet foncier a été faite entre les fokontany de la commune par la réalisation de diverses figures inhérentes aux différents tableaux élaborés. Ce qui a permis d'analyser les facteurs qui pourront améliorer la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières, et de procéder à la détection des relations entre les différentes variables afin d'identifier les éventuels facteurs importants de certains faits mis en exergue, notamment ceux qui vérifient les hypothèses d'étude.

² Une validation des informations acquises et des informations complémentaires a été menée auprès des paysans, notamment les populations locales utilisatrices de la ressource forestière, le VOI et surtout les services techniques dont le Cantonement des Forêts et la CIREF.

Pour l'analyse des dynamiques de l'exploitation forestière et les formes de gestion³ y afférentes, les objectifs ont été de déterminer l'affectation des espaces aux agro-sylvo-pasteurs, leur mode d'appropriation, leur mode d'occupation, leur date d'acquisition, les statuts fonciers des parcelles, les droits qui régissent ces parcelles. L'année d'acquisition des terres cultivées loin de la forêt est la moyenne des années des terres destinées aux cultures vivrières en tanety, aux rizières en vallée, aux rizières en bas de pente et aux rizières en tanety. L'année d'acquisition des terres cultivées proches de la forêt est la moyenne des années des terres destinées aux cultures vivrières proche de la forêt.

Pour en ressortir une typologie des terres, une analyse de données a été faite en utilisant la Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) pour avoir une idée sur le nombre de classes issues du dendrogramme, laquelle a été confortée par la méthode de K Means pour un classement des individus supplémentaires. Une analyse Factorielle Discriminante (AFD) finalise la confirmation de la typologie jusqu'à atteindre 100% de biens classés. Les variables qualitatives suivantes ont été utilisées :

A	Taille du ménage	K	Nombre de poules
B	Age	L	Nombre ovin/caprin
C	Superficie des rizières situées en vallée	M	Mode de faire valoir: Propriétaire=1, Locataire=0
D	Superficie des rizières situées en bas de pente	N	Niveau d'acceptation du DINA. Mauvais=0, Moyen=1
E	Superficie des rizières situées en tanety	O	Fokontany & quartiers
F	Superficie des cultures vivrières tanety	P	Mode d'appropriation: héritage=0, achat=1
G	Nombre de bovins	S	Besoin domestique oui=0, non=1
H	Nombre de porcins	U	Satisfaction de la Régulation foncière. Oui=0, Non=1
I	Nombre d'oies	W	Soif d'un Guichet Foncier .Oui=0, Sans avis=1
J	Nombre de canard	X	Connaissance législation forestière. Oui=0, Non=1

Lors de l'appréciation de la perception des paysans relative à la mise en place des guichets fonciers, l'objectif est de dégager les avantages et inconvénients de la régulation foncière suivant leur vision. Il faut faire apparaître également les différents types de litiges fonciers et les résolutions de ces conflits. Les résultats de l'étude la dynamique ont été exploités pour voir la perception des paysans de l'organisme instauré par l'Etat actuellement et de la régulation foncière existante. Les variables ci-après ont été considérées :

- Q : satisfaction de la régulation foncière
- S : souhait d'acquisition d'un guichet foncier
- T : connaissance des lois relatives au foncier forestier
- X : résolution des litiges fonciers

³ Des entretiens auprès des chefs de lignages ont été faits pour pouvoir retracer l'histoire foncière de la zone concernée. Des enquêtes ont été aussi faites auprès des acteurs locaux pour mettre en exergue la superficie de leur terre, les besoins domestiques en bois, le niveau d'acceptation du DINA et le système d'élevage.

Il est à noter la méfiance des enquêtés qui ne révèlent pas toutes les informations, du fait de l'insécurité prévalant au niveau de la zone et engendrant une certaine réticence vis-à-vis des étrangers. La plupart des données ne sont pas disponibles tels que la cadastre de la commune, la surface restante des forêts, certains documents concernant le VOI au sein de la CIREF Anjozorobe.

2 RESULTATS

2.1 Les dynamiques de l'exploitation forestière et les formes de gestion y afférentes

2.1.1 Typologie des ménages

Les variables retenues après considération des p-value sont : âge moyen, localisation des terres, année d'acquisition des terres, système d'élevage, satisfaction de la régulation foncière. Suite aux traitements des données, trois classes ont été obtenues et peuvent être qualifiées comme suit (tableau 1) :

- Classe 1 : Jeunes agro-sylvo-pasteurs non satisfaits de la régulation foncière forestière
- Classe 2 : Agro-sylvo-pasteurs d'âge intermédiaire peu satisfaits de la régulation foncière forestière
- Classe 3 : Vieux agro-sylvo-pasteurs plus ou moins satisfaits de la régulation foncière forestière.

2.1.1.1 Classe 1. Jeunes agro-sylvo-pasteurs non satisfaits de la régulation foncière forestière

La classe 1 regroupe les paysans âgés entre 28 ans et 47 ans et sa taille du ménage varie entre 3 à 10 personnes. En ce qui concerne le système de culture, les pourcentages des superficies des rizières situées en vallée, en bas de pente et en tanety sont respectivement 0.3%, 21.3%, 0.6%. Tandis que celles des cultures vivrières situées en tanety et proche de la forêt sont respectivement 73% et de 4,8%. Ces pourcentages sont calculés par rapport à la surface totale des espaces cultivées de la classe. Les 96% des paysans de la classe 1 sont des propriétaires et les 50% des parcelles ont été héritées, les 40% sont achetées et les 4% sont des autres formes d'appropriation. Pour le système d'élevage, les paysans de la classe 1 élèvent en moyenne : 3 bœufs, 1 porçin, 2 oies, 1 canard, et 8 poules. Du côté du système foncier, les 84.6% des ménages de cette classe n'acceptent pas le DINA imposé par le VOI ; 81% ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière, 96% souhaitent l'acquisition d'un guichet foncier même s'ils ne connaissent pas les lois relatives au foncier forestier.

Pourtant, 92% des ménages de cette classe sont dépendants du bois pour les besoins domestiques.

2.1.1.2 Classe 2. Agro-sylvo-pasteurs d'âge intermédiaire peu satisfaits de la régulation foncière forestière

La classe 2 regroupe les paysans âgés entre 40 ans et 54 ans et la taille du ménage varie entre 3 à 16 personnes. En ce qui concerne le système de culture, les pourcentages des superficies des rizières situées en vallée, en bas de pente et en tanety sont respectivement 0,3%, 21,8%, 0,8%. Tandis que celles des cultures vivrières situées en tanety et proches de la forêt sont respectivement 72% et 5,1%. Ces pourcentages sont calculés par rapport à la surface totale des espaces cultivées de la classe. Les 92,6% des paysans de la classe 2 sont des propriétaires et les 56% des parcelles ont été héritées, les 37% sont achetées et les 7% sont des autres formes d'appropriation. Pour le système d'élevage, les paysans de la classe 1 élèvent en moyenne : 3 bœufs, 1 porc, 1 oie, 1 canard, et 5 poules. Du côté du système foncier, les 88,9% des ménages de cette classe n'acceptent pas le DINA imposé par le VOI, 74% ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière ; 97,3% souhaitent l'acquisition d'un guichet foncier et 92,6% ne connaissent pas les lois relatives au foncier forestier. Pourtant, 92,6% des ménages de cette classe sont dépendants du bois pour les besoins domestiques.

2.1.1.3 Classe 3. Vieux agro-sylvo-pasteurs plus ou moins satisfaits de la régulation foncière forestière.

La classe 3 regroupe les paysans âgés entre 50 ans et 72 ans et sa taille du ménage varie entre 3 à 14 personnes. En ce qui concerne le système de culture, les pourcentages des superficies des rizières situées en vallée, en bas de pente et en tanety sont respectivement 0,3%, 25,6% et 0,9%. Tandis que celles des cultures vivrières situées en tanety et proches de la forêt sont respectivement 81,4% et 5,9%. Ces pourcentages sont calculés par rapport à la surface totale des espaces cultivées de la classe. Les 95% des paysans de la classe 3 sont des propriétaires et les 90,5% des parcelles ont été héritées ; les 9,5% sont achetées. Pour le système d'élevage, les paysans de la classe 1 élèvent en moyenne 4 bœufs, 1 oie, 1 canard, et 8 poules. Du côté du système foncier, les 85,7% des ménages de cette classe n'acceptent pas le DINA imposé par le VOI ; 67% ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière, 100% souhaitent l'acquisition d'un guichet foncier et 95,2% ne connaissent pas les lois relatives au foncier forestier. Pourtant, 95,2% des ménages de cette classe sont dépendants du bois pour les besoins domestiques.

2.1.2 Les caractéristiques foncières

2.1.2.1 Année d'acquisition des terres arables

Les Vieux agro-sylvo-pasteurs plus ou moins satisfaits de la régulation foncière forestière possèdent des terres cultivées se trouvant loin de la forêt il y a 38 ans et ils ont commencé à cultiver près de la forêt à partir de 1994.

2.1.2.2 Localisation des terres et types de cultures

Pour les trois classes, les ménages à Betatao Poste pratiquent une importante culture vivrière sur les tanety : le pourcentage de la superficie de ce type de culture varie entre 67% à 73%. La riziculture sur le bas de pente suit ce dernier ; le pourcentage de la superficie de ce type de culture est compris entre 21% et 26%. En troisième rang, les ménages à Betatao font une culture vivrière proche de la forêt c'est-à-dire le pourcentage de la superficie de ces parcelles est compris entre 5% et 6%.

L'entretien auprès du maire de Betatao a permis de savoir que sur la superficie de 280km² de la commune :

- les 40% des terres sont couvertes par l'agriculture ;
- les 10% sont couvertes par la sylviculture ;
- les 3% sont pour l'élevage ;
- les 47% sont couvertes par le reste des forêts plantées, des *tokontany*.

2.1.2.3 Mode d'appropriation foncière

La classe 3 dispose de 90.5% de terres héritées, la classe 2 se trouve au deuxième rang c'est-à-dire 56% et en troisième rang se trouve la classe 1 avec 48% de terres héritées. Le pourcentage de la superficie des terres achetées pour les classes 1, 2, 3 sont respectivement : 48%, 37%, 9,5%. Par rapport aux deux premiers modes d'appropriation, le pourcentage des terres louées sont négligeables c'est-à-dire 4% pour la classe 1 et 7% pour la classe 2.

La raison qui poussait les paysans âgés à cultiver près de la forêt est que les restes des terres arables ont été cultivés par les moins âgés. Tout le monde se presse à cultiver les terres arables et les dernières générations n'ont plus eu leur part. Or avec le temps, les terres deviennent moins fertiles donc les agro-sylvo-pasteurs de la classe3 éprouvent le besoin de faire une extension agricole.

Il en résulte 3 types de terres : terres acquises entre 11 ans et 18 ans dénommées terres difficile à travailler, terres acquises entre 18 ans et 26 ans qualifiées de terres moins arables, et terres acquises entre 26 ans et plus correspondant aux terres arables.

2.1.2.4 Niveau d'acceptation du DINA imposé par le VOI et besoins domestiques en bois

Les ménages à Betatao Poste ne sont pas satisfaits du DINA imposé par le VOI ; ils représentent entre 85% à 89%. Le pourcentage de ménages ayant des besoins domestiques en bois reste toujours important ; les paysans de la classe 3 enregistrent le taux le plus élevé (95 %).

2.1.2.5 Pâturage des bovins

La plupart des agro-sylvo-pasteurs provoquent un incendie des forêts pour convertir ces forêts en pâturage. Auparavant, vue l'insécurité qui régnait à Betatao, les paysans n'osaient plus emmener leurs bœufs loin du village pour pâturer. C'est la raison pour laquelle ils brûlent les forêts les plus proches pour faire pousser l'herbe pour le pâturage de leurs bovins. Actuellement, les paysans de Betatao n'ont plus assez de bœufs à cause de cette insécurité.

Suite à l'entretien effectué auprès du maire de Betatao, 20Ha des terres de la commune sont titrées. La majorité de ces dernières sont pour la construction des tombeaux, le reste est couvert par des *tanimbary* et des *tanety*. Mais sur les 73 ménages enquêtés, aucun ne possède des terres titrées.

2.1.2.6 Forme de gestion de l'exploitation de la forêt

A Betatao, selon les chefs de lignage et les vieux des fokontany, l'exploitation forestière existait depuis 1954 et les 90% des exploitants forestiers sont des personnes non autochtones. Le fait d'exploiter la forêt a duré presque 26 ans car à partir de 1980, cette exploitation s'est arrêtée. Ces personnes non autochtones ont exploité la forêt pour un revenu complémentaire car pour pouvoir faire une exploitation, il faut un important fond de commerce. Tandis que les autochtones exploitent la forêt pour leur besoin quotidien. On peut dire à ce moment que tout le monde était satisfait, d'où une bonne gestion de la forêt. A partir de 2003, une association a été créée pour gérer cette forêt. Les 80% de ces associations font une exploitation abusive car elles détiennent le pouvoir. Ce qui provoque la disparition de la forêt car le reboisement n'est pas suffisant. En outre les paysans ne pouvaient plus pénétrer dans la forêt. C'est la raison pour laquelle ils brûlent la forêt pour montrer leur mécontentement, pour faire une extension agricole et pour le pâturage de leurs bovins.

2.1.2.7 Stratégie de chaque classe

Pour apprécier la stratégie de chaque classe à partir des quatre variables : mode de faire valoir (M), niveau d'acceptation du DINA (N), superficie des cultures se trouvant

proches de la forêt (PF) et année d'acquisition (AQ), une situation idéale a été définie pour servir de référence, où :

- 100% des paysans sont propriétaires des parcelles ;
- 100% sont satisfaits du DINA imposé par le VOI ;
- 7% des parcelles se trouvent proche de la forêt ;
- Ces parcelles se trouvant proches de la forêt ont été acquises il y a 18 ans.

Contrairement aux classes 1 et 2, les caractéristiques de la classe 3 se rapprochent de celles de l'idéal en termes de niveau d'acceptation du DINA, de superficie des terres se trouvant proches de la forêt et d'années d'acquisition des terres (tableau 2).

2.2 Les modalités pratiques de références et des modes de garantie foncière

2.2.1 Satisfaction de la régulation foncière forestière

Selon BASSERIE Vincent et D'AQUINO Patrick (2011), la régulation foncière se définit comme suit : « c'est l'ensemble des mesures prises pour garantir le fonctionnement des systèmes fonciers ou pour contrôler ou corriger ce fonctionnement. Exemple : le développement du phénomène d'accaparement des terres n'était pas prévu lorsque les politiques foncières actuelles ont été définies. Beaucoup d'acteurs pensent qu'il faut *réguler ce phénomène*, c'est-à-dire élaborer de nouvelles règles qui permettront de le contrôler », tandis que la régulation foncière forestière considère plusieurs aspects, à savoir :

- le juridique par rapport aux textes et lois fonciers,
- l'institutionnel par rapport aux structures,
- l'économique par rapport aux avantages pour la population locale,
- l'écologique par rapport aux conservations ou aux maîtrises des formes écologiques,
- le social par rapport aux rapports sociaux.

Quatre vingt pour cent (80%) des paysans de la classe 1 ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière, 74% pour la classe 2 et 67% pour la classe 3.

2.2.2 Souhait d'acquisition d'un guichet foncier et connaissance des lois relatives au foncier forestier

Toutes les classes souhaitent la mise en place d'un guichet foncier à Betatao Poste (entre 96% et 100%) même si 92 à 96% des ménages ne connaissent pas les lois relatives au foncier forestier ; ceux qui connaissent les lois sont des membres du VOI.

La population de la commune rurale de Betatao souhaite l'acquisition d'un guichet foncier pour pouvoir investir sans soucis. Même s'ils ne connaissent pas les lois foncières ni les lois relatives au foncier forestier, ce qui les intéresse c'est de pouvoir travailler leur terres sans crainte de les perdre. Actuellement, un système de sécurisation est présent : c'est le «rolin-tany » correspondant à l'impôt des terres. Presque 80% des paysans payent leur impôts car d'après eux c'est une sorte de garantie pour pouvoir se protéger si jamais il y aura un problème foncier. Par nécessité administrative, économique et sociale, la gestion foncière locale par petits papiers substitue peu à peu à la gestion foncière coutumière. En effet, les enquêtes ont montré que la moitié de l'échantillon d'agro-sylvo-pasteurs propriétaires détiennent des petits papiers fonciers. La régulation par petits papiers se fait au niveau de la commune, au moyen de laquelle cette dernière perçoit 100% des taxes foncières payées par les propriétaires, car auparavant, quand ces derniers payaient leurs taxes foncières auprès de la région, 40% des recettes collectées étaient destinées pour la région, tandis que les 60% étaient pour la Commune.

2.2.3 Litiges fonciers

Les résultats ont montré que :

- 89% des litiges fonciers à Betatao sont résolus par le droit coutumier, et
- 11% des litiges fonciers sont résolus par le droit positif.

La majorité des litiges fonciers concernent les problèmes d'héritage et le reste concerne le problème de délimitation des terres entre voisins, escroquerie, etc.

Mais les chefs de lignages de Betatao Poste veulent que les problèmes fonciers soient réglés par eux-mêmes car ils sont les seuls à savoir la vérité grâce aux témoignages de la société et presque 70% des solutions proposées ont été satisfaisantes.

3 DISCUSSIONS

3.1 Insuffisance des terres arables et l'exploitation forestière

Les résultats ont montré que la majorité des terres destinées à la riziculture appartiennent à la classe 3, c'est-à-dire aux gens ayant un âge moyen de 59 ans. En outre, le tableau des années d'acquisition des terres montre que la majorité des terres cultivées loin de la forêt ont été acquises il y a une vingtaine d'années au minimum.

Suite à une analyse logique de ces résultats, les interprétations sont les suivantes :

- La majorité des terres arables appartiennent aux ancêtres car elles ont été héritées ; ce qui signifie que le peu de terres arables ont été achetées par la génération suivante et pour les générations de la classe 1, c'est-à-dire les paysans ayant un âge moyen de 37 ans, la majorité des terres ont été achetées et sont localisées en *tanety* ;
- Cela explique aussi le fait que les paysans de 59 ans cultivent plus près de la forêt car vue l'arrivée de la nouvelle génération, ils se sont accaparés des restes des terres arables et des *tanety*. Donc pour faire une extension de leur culture, ils sont obligés de cultiver sur les espaces libres près de la forêt.

Il faut noter que durant les enquêtes, il existe deux types de paysans qui brûlent la forêt pour :

- pouvoir faire une culture sur brûlis, pour une extension agricole et pour le pâturage des bœufs⁴ ;
- récupérer les bois brûlés pour faire du charbon. Ces derniers ne se préoccupent pas de la terre qui reste après ces feux de brousse. Alors, après quelques années, vue l'insuffisance des terres arables, ces terres sont cultivées par les paysans.

3.2 Faible niveau d'acceptation du DINA imposé par le VOI

Une des raisons de la déforestation à Betatao Poste est le mécontentement des agrosylvo-pasteurs de la convention communautaire (DINA) imposé par le VOI. Ces derniers ne laissent personne entrer dans la forêt même pour chercher des bois pour la réhabilitation de leur maison. D'après les enquêtes, les membres du VOI ne veulent pas que les paysans voient ce qu'ils font exactement dans la forêt. Pour quelques VOI, presque tous les membres de cette association sont de la même famille donc ils exploitent la forêt comme si c'était le bien de la famille. La majorité des paysans de Betatao ne sont pas satisfaits du fonctionnement du VOI : la non satisfaction domine entre 80 à 90%.

3.3 Besoin domestique en bois élevé

La majorité de la population de Betatao est dépendante du bois pour le chauffage, pour les petites réparations et la réhabilitation de leur habitation. Le pourcentage des enquêtés qui ont accepté que l'une des causes de la déforestation est le besoin domestique en bois s'élève entre 92% à 95%.

⁴Terre-tany (1997). "Un système agro-écologique dominé par le tavy : la région de Beforona, Falaise Est de Madagascar". Cahier Terre-tany, No. 6.

La consommation de bois de chauffe, notamment dans les zones semi-arides, est également une source importante de déforestation, aggravée par la croissance démographique et concentrée dans certaines zones en raison de l'expansion des aires protégées⁵.

3.4 Tendances à la baisse du pâturage des bovins

Actuellement, le nombre moyen de têtes de bovins s'élève à 4 pour les éleveurs et cela à cause de l'insécurité qui règne dans la commune. Ce chiffre tend à diminuer progressivement tant que ce problème d'insécurité persiste. Les enquêtes ont aussi montré que pour pâturer leurs bétails, les éleveurs ont l'habitude de brûler la forêt pour faire pousser les herbes pour le pâturage ; c'est l'une des causes de la déforestation. McConnell rejoint l'argument suivant : une des causes de la déforestation est la conversion de la forêt en pâturage⁶.

3.5 Le VOI, structure obligée dans la gestion de la forêt

La structure VOI a été instaurée dans cette zone par le Ministère des Eaux et Forêts depuis 2002. Sous la supervision du Service Forestier d'Anjozorobe, cette structure de base locale est chargée de la gestion et de la surveillance des forêts naturelles de cette sous-région afin d'enrayer la prédominante spirale de dégradation de l'écosystème forestier. Les membres de cette association du VOI viennent du fokontany pour une gestion de proximité de la forêt.

Le VOI est une association tenue de faire une gestion centralisée de la forêt : il a le droit de faire une exploitation sur une superficie déjà délimitée et il existe cependant une partie interdite à l'exploitation : celle qui est dans le Plan d'Aménagement Simplifié (PAS) établi par le chef cantonnement. Le VOI a l'obligation de garder le terrain réservé au PAS, de le protéger et de le gérer en faisant un reboisement au fur et mesure des bois exploités.

Bien que le VOI soit aussi touché par le DINA, les membres de cette association osent encore faire des exploitations abusives ; il y a même un VOI qui est en suspension de ses activités actuellement.

3.6 Insatisfaction relative à la régulation foncière forestière

En moyenne, 74% des paysans de Betatao Poste ne sont pas satisfaits de la régulation foncière forestière. Ils préfèrent que la résolution des problèmes fonciers reste au niveau du fokontany au pire au niveau de la commune car d'après les enquêtes effectuées à Betatao

⁵ (ONE, 1996) « Environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser » 128p

⁶McConnell W.J. (2002). "Madagascar: Emerald isle or paradise lost?".Environment, vol. 44, No. 8, pp. 10-14.

Poste, une fois que les autres institutions entrent dans la résolution, la corruption règne. Les chefs de lignage, le président du fokontany, le maire disent qu'ils sont les premiers concernés pour la résolution des problèmes de la commune ; ils sont aussi les mieux informés et les mieux placés pour cela. Ils sont quand même conscients de la limite du droit coutumier.

Quatre-vingt pour cent (80%) de la population malgache sont paysans et ruraux vivant en majorité sur les terres de leurs ancêtres selon le droit coutumier (Collectif pour la défense des terres malgache TANY, 2012). Cela rejoint l'argument précédent.

3.7 Souhait d'acquisition d'un guichet foncier

Le pourcentage de paysans à Betatao Poste qui souhaite l'acquisition d'un guichet foncier s'élève entre 96% et 100%. Ils sont motivés de sécuriser leur terre pour pouvoir cultiver sans soucis. Actuellement, la majorité des paysans payent leurs impôts car pour eux c'est une sorte de garantie qui prouve que la terre leur appartient. Ils demandent tout simplement que le coût de la certification sera à leur portée.

Les résultats obtenus montrent aussi que ceux qui possèdent des terres c'est-à-dire les propriétaires sont les plus intéressés par cette mise en place d'un guichet foncier, c'est-à-dire les vieux agro-sylvo-pasteurs plus ou moins satisfaits de la régulation foncière forestière.

3.8 Faible connaissance des lois relatives au foncier forestier

La majorité des paysans de Betatao ne connaissent pas les lois relatives au foncier forestier c'est-à-dire en moyenne les 94,7% des enquêtés. Vue la domination du droit coutumier, en moyenne les 5,3% des paysans de Betatao Poste connaissent les lois relatives au foncier forestier. Ces paysans sont tous des membres du VOI. Ils connaissent le décret N° 2000-383 portant sur le reboisement, article 9, article 10, article 16. Ce décret incite les paysans à faire du reboisement et en contre partie des avantages en nature et des avantages financiers seront octroyées aux opérateurs de reboisement et pépiniéristes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le sort de la forêt à Betatao, des faunes et flores endémiques qu'elle abrite, y est souvent perçu comme un enjeu important pour une humanité qui a trop souvent oublié de penser à son avenir sur une longue durée. La déforestation est forte et accélérée à Betatao Poste. Ce constat est alarmant en raison de la perte importante de biodiversité encourue et en termes de gaspillage d'un potentiel qui représente une source de revenu non négligeable pour le futur de la commune. Il existe encore une très forte dépendance envers le bois de chauffe et

le charbon pour les besoins domestiques des ménages alors qu'il n'est pas connu dans quelle mesure les forêts sont affectées par ce type d'exploitation.

Pour traiter le problème de l'accès libre à l'exploitation des forêts, des systèmes de gestion sur base communautaire ont été introduits récemment, soit basé sur la Gestion Locale Sécurisée (GELOSE), soit sur la Gestion de Contrat de Forêt(GCF) ou sur la convention communautaire(*dina*). Ces systèmes de contrat de gestion s'appliquent actuellement à une étendue de forêts estimée à 200 000 hectares à Madagascar, et régulent l'accès aux ressources de la forêt et de la biodiversité avec un accès préférentiel accordé toutefois à la communauté locale par rapport aux étrangers qui ne font pas partie de la communauté de base. Cela prouve que le DINA peut être efficace dans la mesure où il reflète les intérêts et attentes des communautés locales de base. Il faut que les membres de l'association qui gèrent la forêt soient crédibles et comptables par rapport à leur responsabilité collective. Il est recommandé de renouveler les membres du VOI.

Quant aux modalités pratiques de référence et des modes de garantie foncière, l'idée pour une bonne gestion de la forêt émane de la population locale, donc il faut son implication participative sur l'ensemble du processus. Cela signifie qu'il faut essayer de combiner le droit positif, le droit coutumier et le droit de la pratique car les paysans de Betatao souhaitent l'acquisition d'un guichet foncier.

Pour une gestion durable de la forêt, il faut encourager la population locale à suivre des formations concernant les bonnes pratiques de gestion les plus efficaces. Il faut faire comprendre aux paysans la valeur de la forêt. C'est un écosystème qui remplit de nombreux services : son rôle dans le régime hydrique, dans la régulation du climat ou encore dans la limitation de l'érosion ; la forêt abrite une faune et une flore très riches qui ne peuvent être préservées que par le maintien de leur habitat naturel.

Pour que les paysans de Betatao Poste soient satisfaits de la régulation foncière forestière, il faut prendre en considération tous les aspects suivants :

- Aspect juridique : il faut que les textes et les lois relatives au foncier forestier soient au profit de l'Etat et en même temps au profit de la population locale et qui traduisent une combinaison entre le droit coutumier et le droit positif ;
- Aspect institutionnel : il faut mettre en place un système de régulation institutionnelle entre la gestion étatique et la gestion coutumière ;

- Aspect économique : il faut que les coûts de la sécurisation soient à la portée des paysans de Betatao Poste et que cette sécurisation foncière forestière apporte des avantages à l'Etat et à la population locale ;
- Aspect social : il faut asseoir une régulation sociale locale positive malgré l'intervention de l'Etat pour une sécurisation foncière forestière ;
- Aspect écologique : il faut que le système écologique soit pris en compte, il faut le conserver.

Le système juridique qui pourrait être pris en considération consiste à articuler le droit positif avec le droit coutumier :

- pour garantir à la fois l'exercice des droits de prélèvement, de stationnement et d'exploitation des agriculteurs, des pasteurs et des forestiers ;
- par le biais d'une régulation foncière des occupations sur des espaces multifonctionnels et à usage multiple selon l'approche écologique foncière pour une gestion rationnelle de la forêt de Betatao.

La transmission des lois et réglementations au niveau des populations locales fait défaut et elles sont toujours considérées comme des répressions pour ces populations. Une récente étude⁷ a parlé de message généralisé de l'Etat que ce soit pour la protection de l'environnement, de la protection des animaux sauvages ainsi que de la gestion des ressources naturelles ; aucune distinction n'est faite. Faire connaître ces lois et réglementations doit être réalisée et demande des outils adaptés à la diversité des populations locales.

La gestion durable des milieux forestiers implique la réunion et la concertation des bûcherons et de tous les acteurs de l'exploitation des ressources forestières, afin d'aboutir à une gestion à la fois adaptée à la situation de chacun des Fokontany, mais aussi cohérente à l'échelle de la commune.

L'autre innovation tout aussi essentielle se situe dans la création du certificat foncier, qui est un document de sécurisation foncière intermédiaire par rapport au titre qui représente la sécurité maximale. Le certificat foncier est établi selon une procédure de reconnaissance mutuelle : c'est une sorte de validation locale et contradictoire des droits, qui, s'il y a consensus, permet d'établir des droits pour celui qui a mis en valeur une parcelle donnée.

⁷ RAMAROLAHY A. A. Connaissances des populations riveraines des forêts à propos des lois de la conservation des ressources naturelles. Cas de quelques fokontany de la Commune rurale d'Ambohimasina District d'Ambalavao Région Haute Matsiatra. Mémoire de DEA. Département Eaux et Forêts. Promotion FIANATRA. 2008. 67 pages + Annexes.

L'intérêt est que cette procédure se déroule à l'échelle de la commune. Cela permet donc aux exploitants d'avoir, beaucoup plus rapidement et de manière moins onéreuse, un document qui n'est pas un titre, mais qui offre un bon degré de sécurisation sur l'exploitation de la terre et en permet la transmission : héritage ou vente. La nouvelle politique foncière recherche l'implication des communautés locales dans la gestion foncière. C'est donc au niveau des communes que sont mis en place les guichets fonciers, dont l'atout pour les usagers est la proximité et une réduction du temps et du coût de la procédure par rapport à celle de l'immatriculation par les services des Domaines. Après une procédure de reconnaissance locale contradictoire du terrain et de ses limites avec la personne qui revendique les droits, un certificat foncier est établi par le guichet. Par la suite, les transmissions et ventes pourront se faire au niveau du guichet qui tient à jour le PLOF (Plan Local d'Occupation Foncière). Les communes ont un intérêt direct à la mise en œuvre de la réforme, car elle leur permettrait d'avoir une appréciation de la situation foncière locale et par effet d'entraînement de lever l'impôt foncier. Autrement dit, on souhaite arriver ainsi à une sorte de cadastre communal qui pourrait ultérieurement servir de support à une imposition foncière locale aujourd'hui quasi-inexistante.

L'économie malgache actuelle a une double tendance : la production de subsistance extrêmement tournée vers le marché intérieur et la culture de rente fortement orientée à l'ouverture vers l'extérieur. Or, les investisseurs ne pourront pas investir tant que cette sécurisation foncière n'est pas entièrement résolue ~~par~~ pour les collectivités locales. Et on peut dire que dans le domaine de l'exploitation forestière, le foncier prend une place fondamentale.

Les malgaches sont très attachés à la terre de leurs ancêtres, le « Tanindrazana ». L'occupation du territoire est non seulement un des plus solides fondements d'une affirmation identitaire collective mais aussi une des multiples fonctions des ruraux⁸.

Or, il est très difficile pour les paysans de comprendre le fonctionnement de la réforme foncière instaurée depuis 2005 par l'Etat. Ce qui fait que l'application des nouvelles politiques foncières rencontre des problèmes surtout dans le milieu rural.

⁸BRUNO Jean, 2006 « Le développement Territorial » *Recherches sociographiques*, vol 47, n°03, Septembre et Décembre 2006, Département de Sociologie-Faculté des sciences sociales- Université Laval, pp.465-474 (<http://www.erudit.org/revue/>).

La politique environnementale malgache met en exergue la nécessité d'assainir les relations entre l'homme et son espace, autrement dit de s'attaquer réellement à la résolution des problèmes fonciers à Madagascar.

En promulguant les lois relatives au foncier, l'Etat fonde sa vision avant tout sur les intérêts nationaux. Quant aux paysans malagasy, ils conçoivent leur activité à travers leurs unités d'exploitation dans le cadre d'un aménagement du terroir⁹. Les pratiques culturelles des Hautes terres malagasy sont caractérisées par l'utilisation de l'irrigation qui est très intense et par l'aménagement agricole.

A Madagascar, les formes de système agro-sylvo-pastoral sont spécifiques pour chaque communauté. Toutes sont caractérisées par l'utilisation pour le pâturage d'animaux domestiques, à un moment ou à un autre de l'année, d'espaces boisés, dont les produits ligneux font par ailleurs, dans la plupart des cas, l'objet d'autres modalités d'exploitation. Il s'agit donc de situations où un ou plusieurs types d'acteurs sont concernés par des espaces à usages multiples¹⁰.

La vision de l'Etat et celle des paysans risquent de se confronter en ce qui concerne le foncier. De telles situations engendrent nécessairement des phénomènes fonciers pouvant entraîner des conflits que les acteurs doivent réguler. Ils peuvent résoudre de tels problèmes en s'organisant et en prenant des mesures afin de garantir le fonctionnement des systèmes fonciers ou pour contrôler ou corriger ce fonctionnement par la régulation foncière¹¹

Selon Isabelle DROY et al. (2010), « dans un pays à dominante rurale comme Madagascar, une des causes de la pauvreté est liée au manque de la régulation foncière communautaire », à la faible capacité des services fonciers entraînant un sentiment d'insécurité foncière généralisée.¹² L'insécurité foncière empêche le développement d'un marché de terre ainsi que l'amélioration de la terre et la conservation des sols. Toutefois, les investigations dans le site de Miandrarivo-Anjozorobe abordent la gestion des ressources foncières locales. Les statuts fonciers se caractérisent par le « Tanim-panjakana », terre domaniale considérée par le paysan comme « tany tsy misy tompony », terre sans maître ou

⁹RAKOTO-RAMIARANTSOA Hervé, « Madagascar au XXI^e siècle : la politique de sa géographie », *EchoGéo*[En ligne], Numéro7/2008, mis en ligne le 27 Octobre 2008, consulté le 20 Mars 2011. URL : <http://echogeo.revues.org/8753>

¹⁰JOFFRE Richard, HUBERT Bernard et MEURET Michel, 1991, Les systèmes agro-sylvo-pastoraux méditerranéens : Enjeux et réflexions pour une gestion raisonnée, Dossier MAB 10, UNESCO, Décembre 1991.

¹¹BASSERIE Vincent et D'AQUINO Patrick, 2011, Sécurisation et régulation foncières : des enjeux aux outils. Quelques obstacles à la cohérence des politiques, Janvier 2011.

¹²Idem 2.

sans propriétaire, et par le « tany kadasitra » ou terre cadastrée. L'accès foncier par héritage prédomine. Le foncier hérité de la parenté reste dans le domaine « lova tsy mifindra ». ¹³En termes de perspectives de recherche, est-il possible d'avoir un système juridique qui pourrait considérer en même temps le droit positif, le droit coutumier et le droit d'usage de la population locale pour une gestion durable de la forêt à Betatao ?

BIBLIOGRAPHIE

BASSERIE Vincent et D'AQUINO Patrick, Sécurisation et régulation foncières : des enjeux aux outils. Quelques obstacles à la cohérence des politiques, Janvier 2011.

DROY Isabelle, BIDOUE Jean-Etienne et RASOLOFO Patrick, « Pauvreté et sécurisation foncière : les atouts et incertitudes d'une gestion décentralisée à Madagascar », Perspective n°4 Taloha n°19, janvier 2010.

JOFFRE Richard, HUBERT Bernard et MEURET Michel, 1991, Les systèmes agro-sylvo-pastoraux méditerranéens : Enjeux et réflexions pour une gestion raisonnée, Dossier MAB 10, UNESCO, Décembre 1991.

Ministère de l'aménagement du territoire et de la ville MINATV, 1997, ONE, « Environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser », 1996, 128p.

Terre-tany. "Un système agro-écologique dominé par le tavy : la région de Beforona, Falaise Est de Madagascar". Cahier Terre-tany, No. 6, (1997

McConnell W.J. "Madagascar: Emerald isle or paradise lost?" Environment, vol. 44, No. 8, pp. 10-14, 2002

RAMAROLAHY A. A. Connaissances des populations riveraines des forêts à propos des lois de la conservation des ressources naturelles. Cas de quelques fokontany de la Commune rurale d'Ambohimasina District d'Ambalavao Région Haute Matsiatra. Mémoire de DEA. Département Eaux et Forêts. Promotion FIANATRA. 2008. 67 pages + Annexes.

RAKOTONDASATA Martin Fidèle, Atelier national sur le Foncier, MINATV, Antananarivo, 09 Avril 1999

WEBIOGRAPHIE

BRUNO Jean, 2006 « Le développement Territorial » *Recherches sociographiques*, vol 47, n°03, Septembre et Décembre 2006, Département de Sociologie-Faculté des sciences sociales- Université Laval, pp.465-474 (<http://www.erudit.org/revue/>).

RAKOTO-RAMIARANTSOA Hervé, « Madagascar au XXIe siècle : la politique de sa géographie », *EchoGéo*, Numéro7/2008, mis en ligne le 27 Octobre 2008, consulté le 20 Mars 2011. URL : <http://echogeo.revues.org/8753>

¹³Une forme de gestion locale des ressources foncières liées à des alliances matrimoniales.

ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Typologie des exploitations forestières

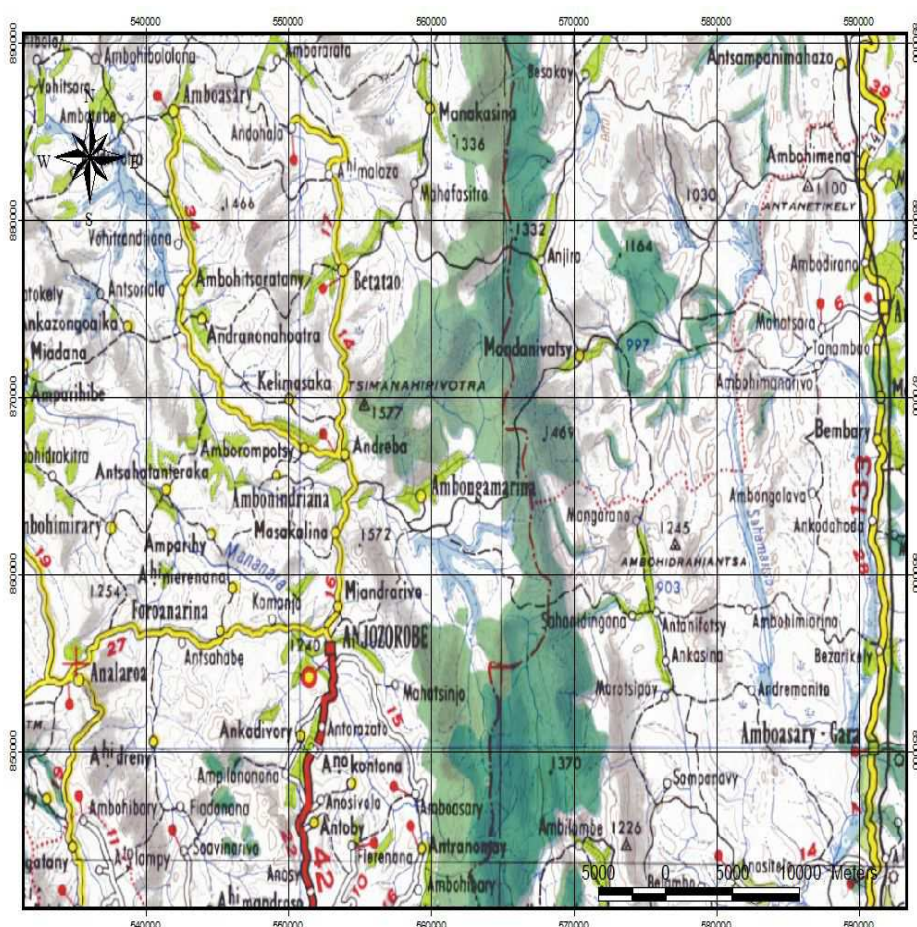
Variables	CLASSE		
	1 Jeunes agro-sylvo- pasteurs insatisfaits de la régulation foncière forestière	2 Agro-sylvo-pasteurs d'âge intermédiaire peu satisfaits de la régulation foncière forestière	3 Vieux agro-sylvo- pasteurs plus ou moins satisfait de la régulation foncière forestière
Taille du ménage (personnes)	6	6	8
Age moyen (ans)	37	47	59
Localisation des terres (%)			
- Culture vivrière proche forêt	4.8	5.1	5.9
- Culture vivrière tanety	73	72	67.3
- Superficie rizière vallée	0.3	0.3	0.3
- Superficie rizière bas de pente	21.3	21.8	25.6
- Superficie rizière tanety	0.6	0.8	0.9
Année d'acquisition (ans)			
Terres situées loin de la forêt	17	26	38
Terres situées proche de la forêt	11	15	38
Système d'élevage			
Nombres de bovins	3	3	4
Nombres de porcins	1	1	0
Nombres d'oies	2	1	1
Nombres de canards	1	1	1
Nombres de poules	8	5	8
Niveau d'acceptation du DINA fait par le VOI (%)			
Oui	15.4	11.1	14.3
Non	84.6	88.9	85.7
Mode de faire valoir (%)			
Propriétaire	96.2	92.6	95.3
Locataire	3.8	7.4	4.7
Mode d'appropriation (%)			
Héritage	50	56	90.5
Achat	46	37	9.5
Autre	4	7	0
Besoin domestique en bois (%)			
Oui	92.3	92.6	95.3
Non	7.7	7.4	4.7
Souhait d'acquisition d'un guichet foncier (%)			
Oui	96	97	100
Non	3.9	3.70	0
Connaissance des lois relatives au foncier forestier (%)			
Mauvais	96.3	93	95.3
Moyen	3.7	7.4	4.7
Satisfaction de la régulation foncière (%)			
Oui	81	74	67
Non	19	26	33

Tableau 2 : Stratégies de chaque classe

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	(%) Idéal
M	100	90	90	100
N	80	90	100	100
PF	50	20	100	100
AQ	70	90	100	100

- M : Mode de faire valoir, soit propriétaire, soit locataire
- N : niveau d'acceptation du DINA
- PF : superficies des terres se trouvant proches de la forêt
- AQ : années d'acquisition des terres se trouvant proches de la forêt

Carte 1 : La commune de Betatao Poste et la forêt d'Ambihy



Source : FTM, 2011

REMERCIEMENTS

Nous remercions le Projet PARRUR-FPPSM d'avoir financé le Collectif SYLVA TERRA qui a apporté son soutien financier pour la réalisation de l'étude. Nous sommes reconnaissants aux membres du Collectif et à l'équipe du Département Agro-Management de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques de l'Université d'Antananarivo.